



A retenir

Mouche de l'olive : l'insecte est présent dans toutes les zones d'altitude avec des intensités variables en fonction de la sensibilité des vergers. Actuellement le risque de piqûres est élevé car les conditions climatiques redeviennent favorables à son activité. Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés dans la base de données de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en allant sur le lien suivant :

<http://www.afidol.org/gestoliveprod> en cochant "Autres pièges".

SOMMAIRE

A retenir
Stade
phénologique
Maladie /
ravageur
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA2B
Structures partenaires :
SIDOC, exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B

ECOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ECOPHYTO

• Stade phénologique

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

Le stade du durcissement du noyau qui a débuté fin juillet s'achève à présent. Entre le **10 et le 20 août** débute le **grossissement des cellules de la pulpe**, à cette période les besoins en eau doivent être satisfaits pour une production d'huile optimale. De la fin août à la véraison aura lieu la « lipogénèse » ou « oléogénèse » (formation de l'huile dans l'olive).

• Mouche de l'olive – *Bactrocera oleae*

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance la situation observée au **27 juillet a peu évolué** à ce jour : les **niveaux de populations de mouches sont modérés**, en revanche on remarque de récentes **piqûres de ponte sur olives**. Les températures élevées semblent jusqu'à présent avoir perturbé le diptère, évité l'éclosion des œufs et les développements larvaires. Sur la **zone littorale et jusqu'à 150 mètres d'altitude** : en **Plaine orientale** la situation est contrastée (**Sorbo Ocagnano**) et va de **1 mouche par piège et par jour à (San Giuliano d'Ampugnani) 6 mouches par piège et par jour**. En **Balagne** : en verger irrigué (**Aregno et Lumio**) on atteint près de **15 mouches par piège et par jour** ; en verger conduit en sec → olives plus fripées = moins attractives (**Ville di Paraso**) le nombre moyen est de **2,5 mouches par piège et par jour**. Dans le **Nebbiu**, la situation est calme (**Patrimonio et à Rapale**) : **moins d'1 mouche par piège et par jour**.

Cependant, on note depuis une semaine une **augmentation du nombre de piqûres sur olives** sur l'ensemble des vergers et ce, à toutes les altitudes. Les températures deviennent favorables à l'insecte : après la ponte dans le fruit, de préférence le plus gros, l'incubation va durer 2-3 jours puis l'œuf va éclore, la larve se développera en 10-13 jours, entraînant une oxydation de la pulpe, la nymphose durera 10 jours jusqu'à la sortie de l'adulte et, à terme, l'olive finira par tomber.

Ainsi, le cycle complet de la mouche se déroulera en 28-30 jours.

Le seuil de nuisibilité :

- Nombre d'adultes capturés : **1 mouche par piège et par jour** pendant plusieurs jours pour le piège alimentaire
- Taux d'olives piquées (fruits destinés à l'huile) : 5% entre le 2^{ème} et le 3^{ème} vol.

Evaluation des risques de piqûres de ponte : **élevé** si le seuil de nuisibilité correspondant au nombre d'insectes capturés est atteint ou dépassé et si les températures maximales sont plus modérées qu'en juillet, c'est-à-dire inférieures à 30-35°C.

Les risques de développement larvaire et par conséquent de dégâts seront également élevés, surtout si les températures sont inférieures à 28°C en fin de journée (18h).



Fig.1 : Femelle de *B. oleae* en train de pondre

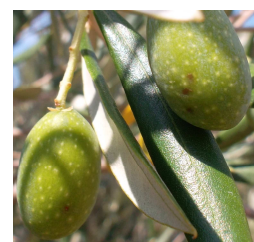


Fig.2 : Traces de piqûres sur olives caractéristique des pontes de *B. oleae*

• ***Sphaeropsis dalmatica* THÜM (= *Macrophoma dalmatica* THÜM)**

L'agent pathogène ***Sphaeropsis dalmatica*** est un champignon dont la dispersion des conidies sur olives se fait par l'eau de pluie, le vent et les insectes qui affectent les fruits : en effet, l'évolution de cette maladie est en étroite corrélation avec les attaques des diptères *Bactrocera oleae* (= mouche de l'olive) et *Prolasioptera berlesiana* Paoli (= Cécidomyie des olives).

Symptômes : la maladie affecte exclusivement les fruits encore verts sur lesquels se développent des lésions nécrosantes plus ou moins circulaires. Le centre des lésions est entouré d'un bord bien délimité et surélevé qui se distingue de l'épiderme du fruit. La pourriture s'étend parfois sur le fruit qui se momifie par la suite rappelant ainsi les symptômes de *Gloesporium olivarum* (ou Anthracnose des olives).

Risques épidémiologiques : en cas de piqûres sur olives et si le champignon est présent dans la parcelle ou si des Cécidomyies pondent dans les œufs de *B. oleae* (le statut de la Cécidomyie est complexe : elle détruit les larves de la mouche de l'olive mais entraîne des pertes en olives par le champignon qu'elle inocule dans le fruit) les taches caractéristiques provoquées par le champignon vont apparaître.

Dégâts : Les fruits ayant développé la maladie vont chuter. Il n'existe pas de seuil de nuisibilité économique pour cette maladie : tous les fruits contaminés vont noircir, se momifier et tomber.

Mesures prophylactiques :

- Les orifices d'entrée et de sortie provoqués par les attaques de *Bactrocera oleae* et *Prolasioptera berlesiana* ont une incidence sur le développement de cette maladie. La lutte contre ces insectes permet donc d'éviter les attaques de ce champignon.
- Afin de diminuer le taux d'inoculum primaire, il est fortement conseillé de ramasser et d'incinérer les olives chutées sur le sol.

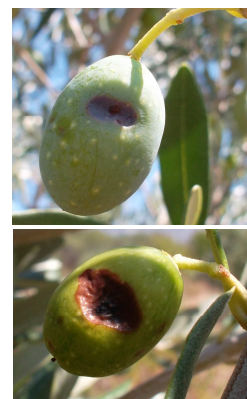


Fig.3 : Olives contaminées par le champignon, photos prises le 11/08/15

***Xylella fastidiosa* : Reconnaissance des symptômes (Anses, le 28/05/15)**

Olivier



Vigne



Amandier



Cerisier



Pêcher



A gauche : le rameau présente des entre-nœuds très courts : symptôme de « Phony Peach Disease » provoqué par *Xylella fastidiosa*

Laurier rose



Myrte



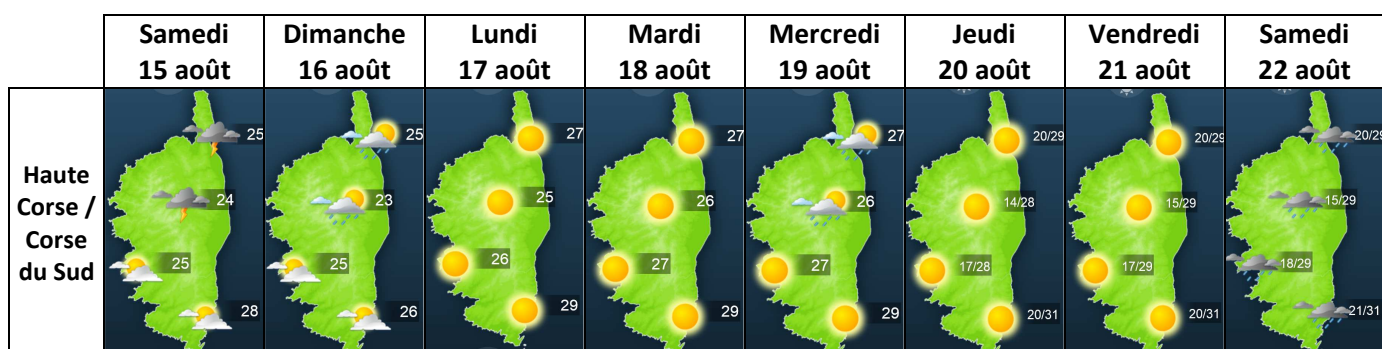
Polygale à feuille de myrte



Source : http://www.corse-du-sud.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_reconnaissance_symptomes.pdf

On notera que les différents types de symptômes : brûlures et chloroses foliaires, dessèchement de rameaux, peuvent aisément être confondus avec des symptômes dus aux stress hydriques, à la sénescence naturelle des feuilles ou à des carences nutritionnelles.

PREVISION METEO (Source Météo France)



LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur **oliviers**, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Pour plus d'information pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur le lien suivant : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.